



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Table des matières

	<i>Page</i>
Groupe de travail conjoint OIT/OMS d'experts sur la santé au travail et le VIH/sida dans les services de santé (Genève, 6-9 juillet 2010).....	1
Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle (Genève, 29-30 septembre 2010)	2
17 ^e Réunion régionale des Amériques (Santiago (Chili), 14-17 décembre 2010).....	2
Représenter les employeurs: les grandes tendances (Genève, 14-15 avril 2011).....	4

Groupe de travail conjoint OIT/OMS d'experts sur la santé au travail et le VIH/sida dans les services de santé (Genève, 6-9 juillet 2010)

1. Suite aux consultations tenues en mai 2010 au cours de l'Assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il est proposé de créer un groupe de travail conjoint OIT/OMS qui devrait aider les partenaires sociaux à participer activement à la promotion de la sécurité et de la santé du personnel des services de santé ainsi qu'à l'examen et à la validation de directives conjointes concernant le VIH et la tuberculose.
2. Après consultation des mandants tripartites, il est proposé que ce groupe de travail se réunisse du 6 au 9 juillet 2010.

Composition

3. Il est proposé que le groupe de travail soit constitué de trois représentants des employeurs et de trois représentants des travailleurs, désignés après consultation des groupes des employeurs et des travailleurs du Conseil d'administration, ainsi que d'un maximum de dix représentants gouvernementaux et experts indépendants, désignés sur recommandation de l'OMS.
4. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Ordre du jour

5. Le groupe de travail tripartite aura notamment pour mandat de valider et de perfectionner des outils adaptés au lieu de travail et répondant aux nouvelles directives conjointes relatives à l'amélioration de l'accès des professionnels de la santé aux services de prévention et de traitement du VIH et de la tuberculose. Ce processus débutera dès que possible par la convocation d'une réunion du groupe de travail pour examiner et valider les nouvelles directives.
6. Le groupe de travail conjoint examinera le projet de cadre global pour les programmes nationaux de sécurité et de santé au travail s'adressant aux professionnels de la santé, et élaborera des stratégies et des outils pour lui donner effet.
7. Une fois que les directives et le cadre auront pris leur forme définitive, le groupe de travail aura également pour mandat d'élaborer des stratégies conjointes pour le financement et la mise en œuvre d'autres outils relatifs à la santé au travail, dans le but de promouvoir la sécurité et la santé des professionnels de la santé, l'accent étant mis sur les projets de prévention et de traitement du VIH et de la tuberculose.
8. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver le mandat ci-dessus.*

Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle (Genève, 29-30 septembre 2010)

Composition

9. Il est proposé que ce Forum de dialogue mondial réunisse cinq représentants des gouvernements ou des employeurs du secteur public, désignés par les gouvernements des Etats membres sur recommandation des coordonnateurs régionaux du Conseil d'administration, cinq représentants des employeurs du secteur privé et cinq représentants des travailleurs, désignés après consultation des groupes des employeurs et des travailleurs du Conseil d'administration. D'autres représentants intéressés des trois groupes sont invités à y participer, à leurs frais.
10. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

17^e Réunion régionale des Amériques (Santiago (Chili), 14-17 décembre 2010)

Invitation d'organisations intergouvernementales

11. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
- Communauté andine des nations (CAN);
 - Société andine de développement;
 - Conseil des Présidents des pays du Groupe andin, Lima;
 - Communauté des Caraïbes (CARICOM);
 - Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
 - Association internationale de la sécurité sociale (AISS);
 - Centre interaméricain d'études de sécurité sociale (CIESS);
 - Banque interaméricaine de développement (BID);
 - Institut indianiste interaméricain;
 - Organisation maritime internationale (OMI);
 - Fonds international de développement agricole (FIDA);
 - Fonds monétaire international (FMI);
 - Système économique latino-américain (SELA);

-
- Association latino-américaine pour l'intégration (ALADI);
 - Parlement latino-américain;
 - Fonds latino-américain de réserve (FLAR);
 - Organisation des Etats américains (OEA);
 - Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA)
 - Accord Simon Rodríguez;
 - Marché commun du Sud (MERCOSUR);
 - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
 - Organisation des Nations Unies;
 - Banque mondiale.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

- 12.** Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à être représentées à la réunion en tant qu'observatrices:
- Congrès du travail des Caraïbes, Barbade;
 - Confédération des employeurs des Caraïbes, Port of Spain;
 - Association des industriels latino-américains, Montevideo;
 - Centrale latino-américaine des travailleurs;
 - Congrès permanent de l'unité syndicale des travailleurs d'Amérique latine.
- 13.** *Le bureau du Conseil d'administration recommande d'autoriser le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à être représentées à la réunion en tant qu'observateurs.*

Représenter les employeurs: les grandes tendances (Genève, 14-15 avril 2011)

Composition

14. Il est proposé que cette réunion rassemble 22 représentants d'organisations d'employeurs des pays industrialisés et des pays en développement d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et de la région arabe, désignés après consultation du groupe des employeurs du Conseil d'administration.
15. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Ordre du jour

16. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant :
- a) la manière dont les organisations d'employeurs s'adaptent à l'évolution de la situation et des demandes de leurs membres;
 - b) les avantages offerts par les organisations nationales d'employeurs, et les facteurs potentiels de changement pour les cinq prochaines années;
 - c) les formes d'organisation dont les entreprises auront besoin dans les années à venir.
17. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

Genève, le 8 juin 2010

Points appelant une décision: paragraphe 4
paragraphe 8
paragraphe 10
paragraphe 13
paragraphe 15
paragraphe 17